



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE DE LAXOU

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017



(Ville de Plus de 10 000 Habitants)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LES ACTIVITÉS DU CCAS	4
1.1 LA PETITE ENFANCE	5
<input type="checkbox"/> Crèche Familiale	6
<input type="checkbox"/> Structure Hänsel et Gretel	6
<input type="checkbox"/> Halte-Garderie « Suzanne Hindahl – Le Moussaillon »	7
<input type="checkbox"/> Ludothèque « Le P'tit Navire »	8
1.2 AIDE SOCIALE	9
<input type="checkbox"/> Action en faveur de l'enfance et de l'adolescence	9
<input type="checkbox"/> Action en faveur des personnes âgées	10
<input type="checkbox"/> Aide aux personnes	11
1. 3 RÉUSSITE EDUCATIVE	12
2. COMPOSITION DU BUDGET DU CCAS	13
2.1 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	13
<input type="checkbox"/> Les dépenses globales	14
<input type="checkbox"/> Les recettes globales	15
<input type="checkbox"/> Les dépenses et les recettes par domaine d'activité	16
2.2 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	17
3. PERSPECTIVES POUR 2017	17
3.1 LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES	17
3.2 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE VERSÉE PAR LA COMMUNE AU CCAS	20
3.3 LES ACTIONS À MENER EN 2017	21

Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Les bureaux d'aide sociale, créés par le décret du 29 novembre 1953, ont regroupé les bureaux de bienfaisance qui avaient en charge l'aide sociale facultative et les bureaux d'assistance qui avaient en charge l'aide sociale obligatoire.

C'est en 1978 que le bureau d'aide sociale prend le nom de centre communal d'action sociale (CCAS), nom qui ne sera consacré qu'en 1986 par la loi du 6 janvier 1986. Ce n'est qu'en 1995 que sont enfin précisées les missions et l'organisation du CCAS par un décret.

Le principe est que chaque commune doit constituer un centre communal d'action sociale.

A Laxou, le CCAS, présidé par Laurent GARCIA, Maire de la commune, constitue l'une des structures principales par laquelle la ville s'implique fortement dans l'action sociale développée en faveur des habitants.

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune de rattachement sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est à dire un conseil d'administration, un personnel propre et un budget propre, dont l'équilibre est assuré par une subvention versée par la Commune.

Dans le cadre de l'élaboration de son budget, le Conseil d'Administration est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il doit permettre aux administrateurs d'appréhender les éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

Selon les dispositions législatives, la tenue d'un tel débat est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs. Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre de définir les grandes orientations budgétaires et financières qui détermineront les priorités pour l'année 2017.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement.

Les activités du CCAS

Les CCAS animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Ils sont de ce fait les institutions locales de l'action sociale par excellence.**

A ce titre, ils développent différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les CCAS se mobilisent dans la lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), les services d'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, le soutien au logement et à l'hébergement, la petite enfance, l'enfance/jeunesse, le soutien aux personnes en situation de handicap.



A Laxou, le Centre Communal d'Action Sociale intervient dans 4 domaines :

- La petite Enfance,
- L'aide Sociale,
- La Réussite Educative,
- Les services administratifs.

1.1 La Petite Enfance

Le champ de la petite enfance représente un enjeu essentiel pour les communes. La commune apparaît ainsi comme la collectivité territoriale la plus à même d'organiser, à un niveau opérationnel, l'accueil des jeunes enfants. Son rôle pilote se situe sur la garantie de qualité éducative et d'accueil, dans une approche territoriale et de proximité.

L'action du CCAS en faveur de la petite enfance a pour objectif de favoriser le développement et l'épanouissement du jeune enfant et de permettre la conciliation de la vie familiale et sociale des parents.

Cette offre de service est une approche intégrante qui prend en compte tous les enfants et tous les parents, sans égard à leur situation socio-économique. De tels services peuvent répondre à tout un ensemble d'objectifs, y compris la garde, l'éducation des enfants et le soutien social.

Au total à Laxou, plus de 373 enfants laxoviens sont accueillis au sein des structures municipales et associatives de la commune.

Qu'il s'agisse d'un accueil permanent ou temporaire, en établissement ou à domicile, quatre structures communales et quatre structures associatives accueillent les enfants de l'âge de 10 semaines jusqu'à 6 ans. La capacité d'accueil est variable selon les structures. Les équipes sont composées de professionnelles spécialisées : une infirmière-puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des CAP petite enfance.

Les quatre structures communales sont :

- la Crèche Familiale,
- la structure Hänsel et Gretel,
- la Halte-Garderie « Suzanne Hindahl – Le Moussaillon »
- la Ludothèque « Le P'tit Navire ».

→ La Crèche Familiale

Les huit assistantes maternelles employées par le CCAS sont encadrées par une responsable infirmière-puéricultrice et une adjointe éducatrice de jeunes enfants. Cet accueil familial permet de s'adapter au maximum au rythme de l'enfant tout en lui proposant des moments de socialisation sur des matinées de jeu et d'éveil. Ces temps de jeu sont réservés aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Ce sont des temps de rencontre, d'éveil et de découverte. L'espace est aménagé de façon à répondre au mieux aux besoins de chaque enfant (autonomie, motricité, espace bébé...).

La crèche peut accueillir du lundi au vendredi de 7h à 19h jusqu'à 32 enfants, de 3 mois à 6 ans, et permet la garde périscolaire. 40 enfants ont fréquenté la structure en 2016.

→ La structure Hänsel et Gretel

« Hänsel et Gretel » situé 3 bis avenue Déroulède est un multi-accueil pour les enfants âgés de 18 mois à 4 ans. Ce lieu de vie collective, situé dans le parc de la mairie, offre aux enfants une année passerelle vers la maternelle et leur permet de s'éveiller grâce aux nombreuses activités proposées. La particularité de cette structure est l'ouverture à la culture allemande. L'éveil à la langue allemande est pratiqué au quotidien par du personnel allemand. De plus l'accent est porté sur la socialisation. L'enfant est sujet social, fait l'apprentissage du « vivre avec les autres », partage les différences.

Cette crèche passerelle, qui emploie 10 personnes et une apprentie, a un agrément pour 20 enfants. 50 enfants ont fréquentés la crèche en 2016.



→ La Halte-Garderie « Suzanne Hindahl – Le Moussaillon »

Elle permet aux enfants de 3 mois à 6 ans d'avoir un accueil ponctuel, à temps partiel ou à mi-temps. 119 enfants ont fréquenté la structure en 2016.

La halte-garderie permet aux parents de disposer de temps libre, de reprendre des activités culturelles ou sportives, de se reposer, de travailler à temps partiel ou de se consacrer à leurs diverses obligations et parfois de sortir de leur isolement.

Elle permet aussi à l'enfant de jouer dans un espace sécurisé, adapté à ses besoins de mouvements et de découvertes. L'enfant rencontre d'autres enfants, d'autres adultes, il apprend à vivre ensemble, à se séparer en douceur et se prépare à l'école maternelle.

L'équipe pédagogique est constituée de 7 personnes et une apprentie. L'agrément a été modifié au début janvier 2015 pour permettre d'accueillir 20 enfants toute l'année et en décembre 2016 pour accueillir 17 enfants de 9h à 17h et 8 enfants de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Cette structure se situe au Centre Social Communal, Place de l'Europe.



→ La ludothèque « Le P'tit Navire »

Cette structure se situe également au Centre Social Communal ; sa responsable est éducatrice de jeunes enfants, 188 enfants l'ont fréquenté en 2016.

« Le P'tit Navire » accueille les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Véritable équipement de proximité, la ludothèque favorise les rencontres, permet de réunir les enfants, leurs parents et tout adulte contribuant à son éducation autour d'une activité ludique ou pédagogique.

Le rôle de la ludothèque est d'avoir le jeu au centre de son action et de faire partager le plaisir de jouer. Le jeu est un élément structurant, à partir duquel l'enfant fait des acquisitions (observations, stratégies, découvertes, réflexes). Il gagne en autonomie, développe son imaginaire, découvre les règles et apprend à les respecter. La pratique du jeu permet le partage des connaissances et des savoir-faire entre joueurs. La ludothèque est également un lieu d'échanges et de conseils entre les parents, les assistantes maternelles et l'éducatrice de jeunes enfants.

Plus de 150 activités différentes ainsi que des samedis récréatifs et des fêtes sur un thème différent sont proposés tout au long de l'année.

La climatisation des locaux de la ludothèque, installée et financée par la Commune en 2012, permet à chacun, enfant, parent, personnel, de passer des moments dans des conditions de confort optimisées.

Les horaires d'ouverture sont du Mardi au Samedi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30.



Toutes ces structures donnent entière satisfaction aux parents.

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre des observations liées à son contrôle, a invité la commune à clarifier ses relations avec son CCAS afin qu'il bénéficie de l'autonomie juridique et de gestion propre à son statut d'établissement local notamment en précisant et formalisant davantage les missions assurées par chaque structure.

A ce titre et afin de regrouper l'ensemble des actions relevant de la thématique "Petite Enfance" dans le cadre de la gestion du CCAS, la commune a dénoncé les conventions financières qu'elle avait souscrites pour la garde d'enfants laxoviens avec diverses crèches associatives telles que les crèches « Le p'tit poucet », « Baby Prince », « Louise Delsart » ainsi que celle du Centre Psychothérapique de Nancy la crèche « Bergamote ». En 2015 et compte tenu des dates de dénonciations, le CCAS a proposé d'adopter de nouvelles conventions avec ces associations afin de répondre au mieux aux besoins des parents qui souhaitent choisir un mode de garde collectif. L'association « Les Canailloux » est également aidée et devra aussi être soumise à rédaction du même type de convention.

1.2 Aide Sociale

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

3 personnes très disponibles et à l'écoute, assurent le fonctionnement de cette activité.

→ Action en faveur de l'enfance et de l'adolescence

L'aide est octroyée sous forme de « bon vacances », accordés pour des enfants de 3 à 16 ans, en fonction des revenus, pour les familles bénéficiant de bons de la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, une aide est également accordée, sous forme de participation, aux parents utilisant les services des garderies périscolaires de la commune.

→ Action en faveur des personnes âgées

Cette action est diversifiée dans les domaines suivants :

-> Transport : des tickets bus sont achetés par le Centre Communal d'Action Sociale et revendus aux personnes âgées, sous conditions de ressources.

-> Aide aux courses : prestation d'accompagnement des personnes âgées vers les supermarchés pour pallier l'absence de commerce de proximité dans le secteur Village.

-> Livraison de repas à domicile en partenariat avec l'association AB Restauration-Saveurs maisons : la facturation est faite directement aux bénéficiaires.

-> Actions diverses : le CCAS et la Commune apportent en permanence leur appui aux associations locales regroupant les personnes âgées.

-> Téléassistance : une offre a été spécialement mise en place au 1er octobre 2013 par le CCAS, dont le prix varie en fonction des revenus et de la composition du ménage, allant de 12 à 24 €/ mois.

Dans le cadre de sa politique volontariste, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Laxou ont lancé en octobre 2015 une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Cette démarche témoigne de l'attachement de l'équipe municipale à l'amélioration continue des actions destinées aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Dans le cadre de l'élaboration de cette ABS consacré aux seniors, une charte de partenariat avec Batigère Nord-Est a été signée, dès décembre 2015, visant le parcours sécurisé du logement pour les locataires seniors avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette charte s'inscrit dans l'accompagnement des locataires seniors du parc locatif géré par Batigère Nord-Est à travers les deux parties. Elle vise à instaurer une prise en charge adaptée des difficultés rencontrées par les seniors en les dirigeant vers les partenaires afin de leur proposer des services et/ou des aides adaptées à leurs besoins.

Cette démarche doit permettre de répondre aux besoins des seniors et de les informer sur les différentes aides ou services proposés par le CCAS.

→ Aide aux personnes

Cette aide à caractère individuel s'adresse aux personnes, et est répartie sous forme de secours financiers et de « bon d'alimentation ».

Une aide financière de la commune est également accordée aux Restaurants du Cœur, sous la forme d'une subvention.

Afin d'apporter une réponse rapide et une aide de proximité aux familles momentanément en difficulté, une nouvelle instance a été créée en 2011. Dénommée « Commission Permanente » elle est composée à parité par les deux collègues composant le Conseil d'Administration du CCAS. Elle est présidée par Yves PINON, administrateur désigné par le Président du CCAS, Laurent GARCIA.

Elle agit par délégation du Conseil d'Administration en se réunissant chaque semaine.

De plus, le 2 mars 2011, le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'adhérer au CORSEC.

Le CORSEC (Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles ou complexes) est un dispositif de coordination d'institutions (CAF de Meurthe-et-Moselle, CPAM, Conseil Départemental), d'associations caritatives et de CCAS de plusieurs villes de la Métropole du Grand Nancy qui permet de répondre à des situations atypiques complexes ou exceptionnelles pour un seuil minimum de sollicitation fixé à 650 €. Il a donc pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir un projet concernant des ménages dont la situation n'a pas vocation à trouver de réponse auprès des différents membres du CORSEC sollicités séparément.

Cette possibilité d'aide a bénéficié en 2016 à plus d'une cinquantaine de laxoviens en difficulté.

En outre, depuis 2012, le CCAS a décidé de participer au dispositif mis en place par la FNARS Lorraine du « Réseau Santé Précarité » et l'association ATD Quart-Monde, qui a créé un contrat frais de santé de groupe (mutuelle). Ce dispositif permet d'aider et de soutenir les laxoviens en difficulté financière, qui dépassent certains plafonds de ressources (ex CMU) pour qu'ils puissent adhérer à une complémentaire santé, à un tarif attractif.

1.3 Réussite Educative

Fortement impliquée dans les actions éducatives au sens le plus large, illustrées par le Projet Educatif Local en vigueur depuis plusieurs années, la Commune de Laxou a confié au CCAS le Dispositif de Réussite Educative (DRE) salué unanimement, en particulier par l'Etat. Le fonctionnement de ce DRE est assuré par un coordonnateur au grand professionnalisme qui donne toute satisfaction.

En 2016, 65 saisines (51 en 2015) ont été éligibles, ce qui représente 65 enfants, dont 60 sont issus de quartiers prioritaires. Ces saisines proviennent de l'Education nationale pour 70%, des parents pour 20% d'entre elles, et 10% de la communauté éducative élargie. Il est à noter que les animateurs référents de l'Aménagement du Temps de l'Enfant participent également à ces repérages.

Les filles représentent 31% (41% en 2015) des saisines du D.R.E contre 69% (59% en 2015) pour les garçons

La répartition des saisines préélémentaire, élémentaires et secondaires se fait de la manière suivante :

- 42% des saisines en préélémentaire. (34% en 2015)
- 26% des saisines en élémentaire. (37% en 2015)
- 32% des saisines en secondaire. (27% en 2015)

En 2016, 40% des saisines représentent des familles monoparentales (22% 2015), majoritairement des mamans seules (2 papas seuls), 55% des familles classiques (53% en 2015) et 5% des familles recomposées (25% en 2015).

Provenance des saisines

- 42% des saisines concernent des enfants en préélémentaire :
 - 18% Préélémentaire Victor Hugo (47% en 2015)
 - 56% Préélémentaire Albert Schweitzer (29% en 2015)
 - 26% Préélémentaire Emile Zola (18% en 2015)
- 26% des saisines concernent des enfants en élémentaire :
 - 47% Elémentaire Victor Hugo (53% en 2015)
 - 41% Elémentaire Albert Schweitzer (37% en 2015)
 - 12% Elémentaire Emile Zola (10% en 2015)
- 32% des saisines concernent des jeunes en secondaire :
 - 43% Victor Prouvé (7% en 2015)
 - 57% La Fontaine (86% en 2015)

Composition du budget du CCAS

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2017 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et d'incertitudes majeures.

L'économie nationale reste fragile et les perspectives économiques sont peu optimistes. La situation est restée caractérisée par une croissance faible, un déficit des administrations publiques supérieur aux prévisions initiales et à la moyenne européenne ainsi qu'une dette en pourcentage du PIB élevée et croissante. Au regard de la loi de finances pour 2017, la situation ne paraît pas devoir s'améliorer de façon notable au cours de l'année à venir.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015-2017), la loi de finances pour 2017 s'impose comme une quatrième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités territoriales.

La loi de finances pour 2017 prévoit la réduction de moitié de la contribution du bloc communal. Cette réduction aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat de 2,63 milliards d'€, au lieu de 3.67 comme en 2015 et 2016.

La DGF, principal concours versé par l'État, enregistre en effet une diminution constante dont le rythme s'est accéléré en 2014. Au gel de l'enveloppe des concours financiers engagé en 2011 s'est ajoutée la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. L'objectif de l'Etat est de parvenir à réduire la dépense publique locale en diminuant de manière très significative leurs recettes de fonctionnement.

L'État a réduit l'enveloppe attribuée à la commune de Laxou de 106 K€ entre 2013 et 2014, de 230 K€ entre 2014 et 2015, et de 262 K€ entre 2015 et 2016.

Cette baisse drastique est reconduite par l'Etat en 2017 avec une baisse estimée à 250 K€. Cette réduction massive est à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration pluriannuelle du budget de la commune et par conséquent du CCAS.

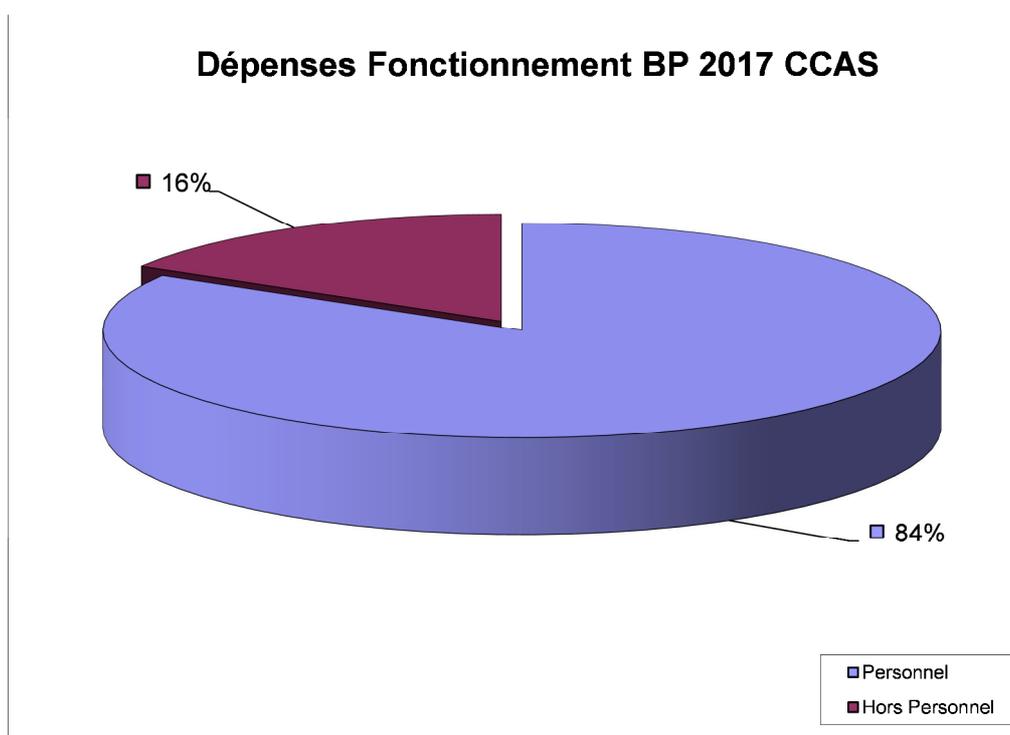
En cumulé, c'est donc 1,89 M€ que la commune ne percevra pas par rapport à 2013, soit l'équivalent de plus de 51 % d'impôts !

2.1 Le budget de fonctionnement

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière du CCAS, celles qui reviennent chaque année.

→ Les dépenses globales

La nature des dépenses et des recettes de fonctionnement du CCAS est présentée dans les graphiques ci-après.



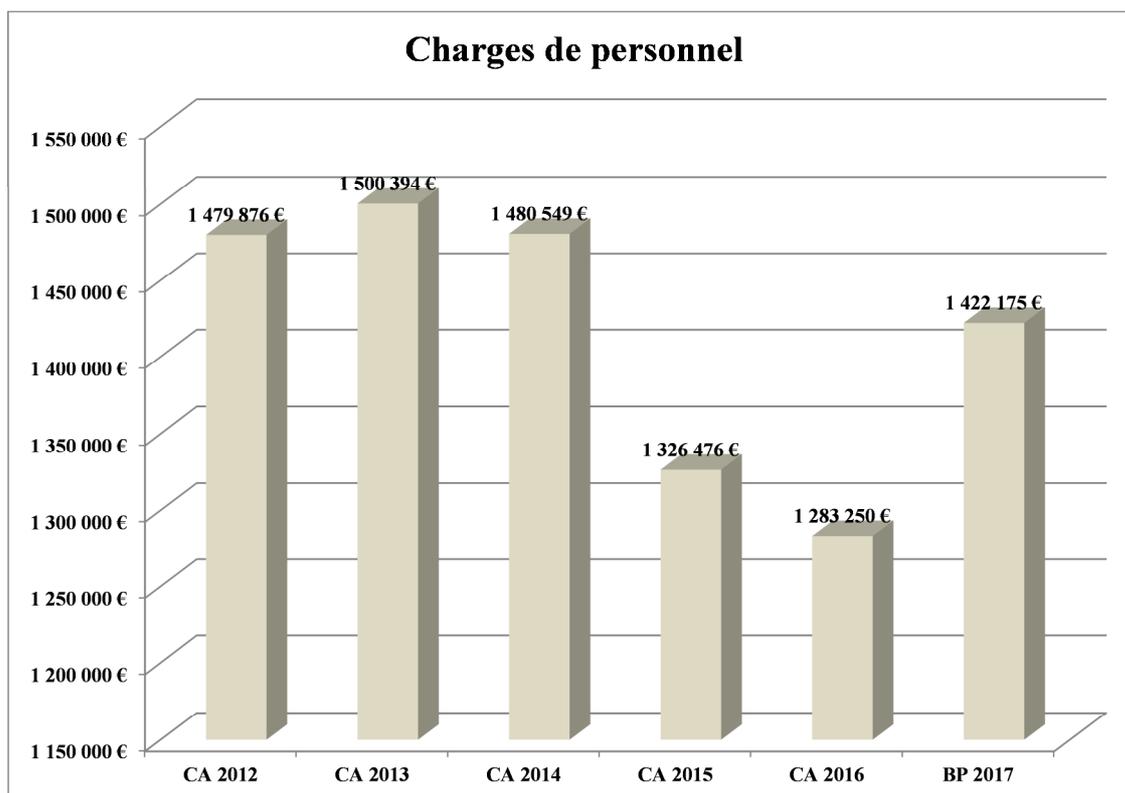
- Les dépenses de personnel

En 2016, une baisse des charges de personnel du CCAS significative est comptablement observée par rapport à l'année 2015. Le réalisé de l'année 2016 s'élève à 1 283 250 € soit une baisse effective et comptable par rapport au budget 2015 de – 43 226 €.

La réduction des effectifs et la diminution de la facturation du "personnel affecté" explique en partie cette baisse. Cette baisse observée comptablement s'explique également par le report de congés payés sur l'année 2017 de certains agents, et par la non-refacturation d'un agent de la commune vers le CCAS.

Pour rappel, synthèse des charges de personnel, sur les 5 dernières années :

Année	Prévision	Réalisés	Différence réalisés
2012	1 573 620 €	1 479 876 €	
2013	1 514 400 €	1 500 394 €	+ 20 518 €
2014	1 526 500 €	1 480 549 €	- 19 845 €
2015	1 360 000 €	1 326 476 €	- 154 073 €
2016	1 400 000 €	1 283 250 €	-43 226 €
2017	1 422 175 €		



Entre 2012 et 2016, le CCAS a ainsi diminué de plus de 13 % sa masse salariale.

Pour l'année 2017, il est proposé une dotation de 1 422 175 €, en augmentation par rapport au réalisé 2016, afin de compenser et réintégrer les éléments qui n'ont pas été imputés au titre de l'année 2016 et ont été reportés sur le budget 2017.

Cette estimation prend également en compte les mesures gouvernementales du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique, qui ont deux incidences majeures pour les collectivités locales :

- La revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale.
Son impact, conjugué avec l'effet d'élargissement de l'assiette des cotisations, est évalué par le service RH à une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 1,55%.

- L'augmentation de 0,6% du point d'indice dans la fonction publique territoriale à compter du 1er février 2017, sachant que ce dernier a déjà été revalorisé de 0,6% au 1er juillet 2016, ayant un effet de cumul de masse significatif sur une année pleine.
Son impact annuel est évalué par le service RH à une hausse de 0,55% de la masse salariale.

Cette estimation tient également compte de :

- l'actualisation des différents taux de cotisations patronales et l'augmentation des taux de retraite CNRACL et IRCANTEC (+0,25%)
- l'obligation de cotiser auprès du CNFPT pour les apprentis
- la revalorisation du SMIC (+0,93 %)
- le Glissement Vieillesse Technicité (+0.3%)
- les promotions 2016 à prendre en compte pour une année pleine
- Le prévisionnel de remplacement des départs (retraites et mutations)

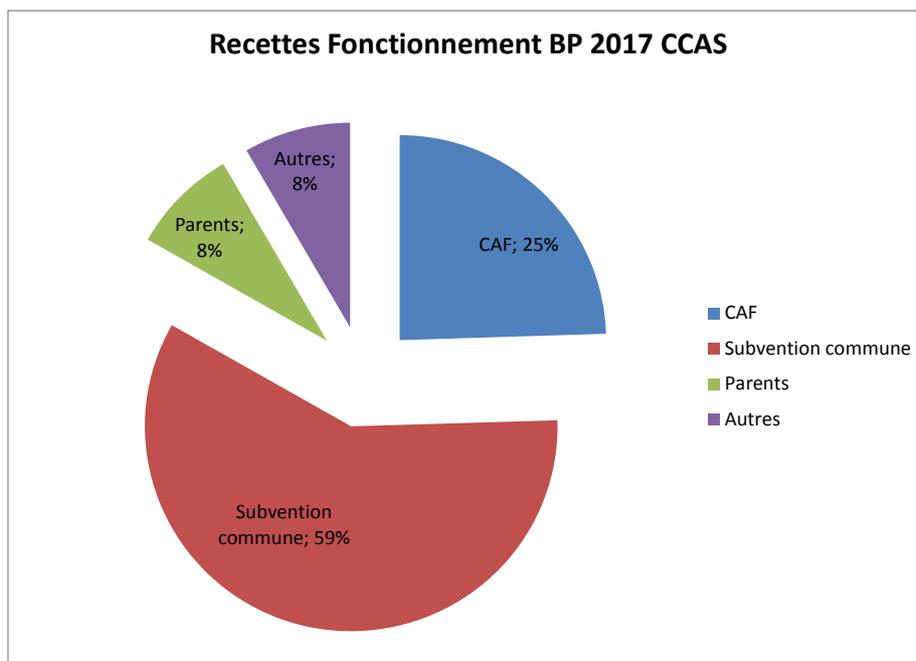
Le tableau ci-après fait état des prévisions actuelles des taux de cotisations qui sont supportés par le CCAS en 2017, avec un rappel des taux antérieurs :

Évolution des taux de cotisations supportés par la Commune			
	2017	<u>2016</u>	<u>2015</u>
6331 Transports (taux CUGN)	2,00%	2,00%	2,00%
332 FNAL (aide aux logements)	0.5%	0,50%	0,50%
6336 CNFPT	0.90%	0,90%	1,00%
6336 CDG 54	1.20%	1,20%	1,20%
6451 <u>URSSAF</u> :			
Régime général :			
- Accident Travail non titulaire et maladie professionnelle	1.69%	1,58%	1,70%
- vieillesse	8.55%	8,55%	8,50%
- vieillesse déplafonnée	1.90%	1,85%	1,80%
- maladie	12.89%	12,80%	13,10%
- allocations familiales	5.25%	5,25%	5,25%
6451 <u>URSSAF</u> :			
Régime spécial :			
- maladie	11.80%	11,50%	11,80%
- allocations familiales	5.25%	5,25%	5,25%
6453 <u>IRCANTEC</u>			
- tranche A	4.20%	4,08%	3,96%
- tranche B	12.55%	12,35%	12,18%
6453 <u>CNRACL</u>	30.65%	30,60%	30,50%
Retraite additionnelle (RAFP)	5,00%	5,00%	5,00%
ATIACL	0.40%	0,40%	0,40%
6454 <u>ASSEDIC</u>	6,40%	6,40%	6,40%
6457 Cotisation apprentissage	0,30%	0,30%	0,30%

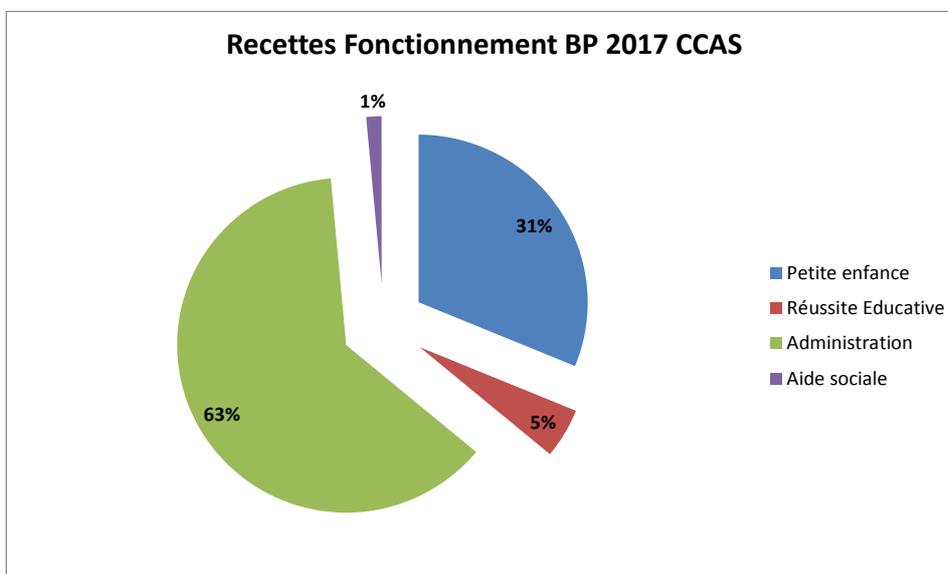
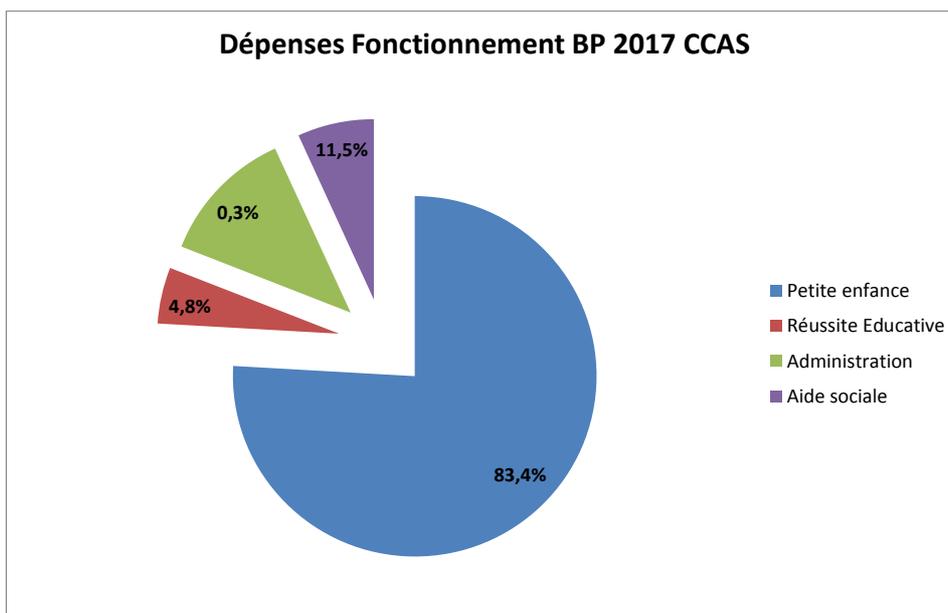
Il convient également de souligner une réduction récurrente des effectifs du CCAS depuis 2014. De 45 agents en 2014, le CCAS emploie, au 1^{er} janvier 2016, 39 agents ; soit une baisse de 15%, représentant 7,99 ETP.

Au CCAS de Laxou, la durée de référence du travail effectif des agents du CCAS est fixée à 35 heures par semaine.

→ Les recettes globales



→ Les dépenses et les recettes par domaine d'activité



Le budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à pérenniser, à modifier et enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement du CCAS est peu conséquent. Comme les années précédentes, il présentera en 2017, un excédent de l'ordre de 48 K€.

Cet excédent provient initialement du remboursement de l'avance consentie à l'Oseraie lors de la cession du foyer de personnes âgées.

En l'espèce, les règles comptables ne permettent pas le virement de cet excédent d'investissement vers la section de fonctionnement.

Perspectives pour 2017

1.1 Les contraintes budgétaires

L'élaboration des budgets de la commune et du CCAS sont soumis, cette année encore, aux conséquences d'un contexte économique national fragile et dont les perspectives économiques ne sont pas optimistes.

Le déficit public

Pour 2017, l'objectif affiché de réduction du déficit public est de passer sous la barre des 3% du PIB, et le retour à l'équilibre est évoqué pour 2019.

Le gouvernement entend réduire le déficit essentiellement par la diminution des dépenses publiques de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Toutes les administrations publiques sont concernées par l'effort de maîtrise de la dépense publique.

La croissance

La France a mieux résisté à la crise que certains autres pays de la zone euro, elle connaît une croissance sensiblement en hausse depuis 2015 (+ 1,5% du PIB cette année). Pour 2017, le gouvernement estime que le niveau de la croissance économique sera semblable à celui de 2016.

Cependant, face aux incertitudes liées notamment au "BREXIT" et à la conjoncture économique globale, l'OCDE et l'INSEE ont, pour leur part, revu à la baisse leur prévision de croissance à 1,3% du PIB, alors que le FMI prévoit, lui, une croissance à hauteur de 1,2% du PIB.

Toutefois, et malgré l'avis rendu par le haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) fin septembre 2016, estimant que la prévision de croissance faite par le gouvernement était "un peu élevée", le Ministre de l'Economie et des Finances a réaffirmé que le chiffre de 1,5% serait atteint, à la faveur notamment d'une hausse de la consommation des ménages (+1,6%) et de l'investissement des entreprises (+3,5%).

Les perspectives économiques pour 2017

L'évolution des politiques publiques, relative aux élections de 2016 et de 2017, devrait donner un coup de pouce à la croissance et au commerce

De manière générale, la croissance s'est montrée résiliente en 2016, mais les nombreuses turbulences locales observées pourraient affecter plus durablement l'économie mondiale. La volatilité financière, l'incertitude politique, et les perturbations structurelles secouant le commerce mondial et le secteur des matières premières marqueront encore le quotidien des entreprises en 2017.

En 2016, des vents contraires ont contrarié l'accélération de la croissance française (+1,3%). Les attentats perpétrés en 2015 et 2016 ont pesé sur le tourisme, et la consommation des ménages a été altérée par un rebond du cours du pétrole impliquant un léger mouvement de reflation. Mais la reprise tant attendue est bien là, et se manifestera davantage en 2017 (+1,4%).

En 2016, l'économie française se porte mieux. La confiance des ménages est de retour, et sera déterminante pour la croissance en 2017. Elle se signale par la hausse de l'investissement des ménages dans l'immobilier, attendue à +3,4% en 2017, contre -0,8% en 2015. Elle soutient aussi la consommation des ménages, qui a su résister aux aléas de l'année écoulée, et devrait croître de +1,9% en 2017, contre +1,5% en 2015.

Seul l'investissement des entreprises françaises restera décevant. Affecté par divers chocs externes, comme les volontés protectionnistes du nouveau président américain, ou encore le Brexit, sa croissance sera limitée à +1,7% en 2017, après +3,3% en 2016 et +2,9% en 2015.

Le vote du Brexit aura d'ailleurs un impact considérable sur la demande supplémentaire adressée à la France l'année prochaine.

Avant le référendum, le Royaume-Uni se positionnait comme la deuxième destination à l'export pour la France en 2017. Mais le Brexit a redistribué les cartes. Avec la sévère dépréciation de la livre sterling, qui devrait engendrer une contraction des importations britanniques, les exportations françaises vers le Royaume-Uni ne devraient croître finalement que de +0,5 milliards d'euros en 2017, soit un large manque à gagner de +5,6 milliards d'euros pour les exportateurs français.

Le budget 2017 du CCAS prendra en compte ces éléments de contrainte. Dans ce cadre, les mêmes principes de gestion que ceux retenus pour les exercices précédents vont trouver à s'appliquer en 2017, à savoir pour les charges de fonctionnement du CCAS, la recherche récurrente d'économies, et en particulier les charges de personnel qui constituent près de 90% des dépenses de fonctionnement.

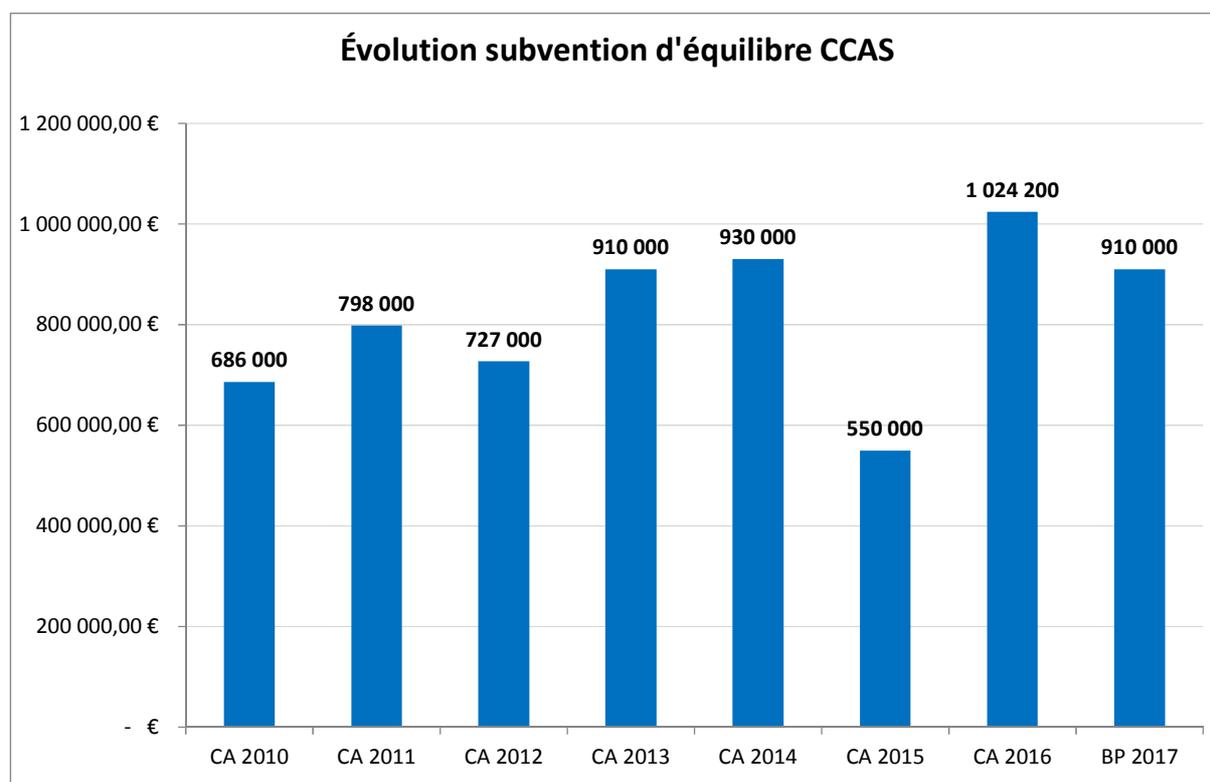
Dans cette réalité, la subvention d'équilibre que la commune verse au CCAS doit être estimée au plus juste.

1.2 Subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS

L'équilibre budgétaire du CCAS est assuré, en fonctionnement, par **la subvention versée par la Commune.**

Pour 2016, la commune a versé 1 000 000 € de subvention d'équilibre au CCAS.

Pour 2017, la subvention est envisagée à hauteur de **910 000 €.**



3.3 Les actions à mener en 2017

Les structures petite enfance ne sont pas de simples systèmes de garde. En défendant des valeurs pédagogiques et éducatives autour de l'enfant et de sa famille, elles mettent en application le projet politique et social de la commune et de son CCAS.

Ce dernier offre aux familles un mode de garde varié pour leurs enfants âgés de 8 semaines à 6 ans, grâce à ses structures différentes ; multi accueil, halte-garderie et crèche familiale.

Par ailleurs, le CCAS continuera à financer les structures associatives implantées sur la commune.

Ces structures d'accueil permettent à chaque parent de reprendre son activité professionnelle, ou de se libérer quelques heures dans la journée.

En effet, pour le parent, l'accueil de son enfant favorise l'organisation de sa vie professionnelle, sociale et familiale.

La ville de Laxou souhaite poursuivre cette politique d'offre. C'est la raison pour laquelle elle a renouvelé son Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale qui a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Etudes pour l'évolution de la structure d'accueil de jeunes enfants Hänsel et Gretel

Le « chantier phare » des prochaines années sera certainement le transfert de la structure Hänsel et Gretel dans de nouveaux locaux accessibles.

En raison de la mise en accessibilité des bâtiments publics, conformément à la loi du 11 février 2005 et la réforme du 26 septembre 2014, la structure Hänsel et Gretel ne pourra pas bénéficier de travaux de mise aux normes, le coût estimé étant trop élevé et les travaux de trop grande ampleur.

Dès cette année, la ville de Laxou a programmé d'étudier l'aménagement d'un nouvel espace dédié au futur multi-accueil Hänsel et Gretel dans des locaux rendus disponibles.

Situé en cœur de ville, mais à l'écart de la route principale, le futur multi-accueil Hänsel et Gretel pourrait permettre de conforter les services publics déjà existants à proximité (mairie, groupe scolaire, MVATL...) tout en assurant un confort d'utilisation aux futurs usagers (facilités de parking, d'accès, et de sécurité).

Destiné à mieux répondre aux besoins des familles, le multi-accueil augmenterait sa capacité à 25 lits contre 20 aujourd'hui et accueillerait les enfants à partir de 10 semaines, en maintenant le même taux d'encadrement. Des financements pourraient être sollicités auprès de la CAF, de parlementaires dans le cadre de leur réserve, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et d'autres administrations.

Lutte contre l'isolement social des personnes âgées

L'isolement social des personnes âgées en adéquation avec le vieillissement de la population nécessite de développer sur les territoires des réseaux de solidarité autour de ces personnes. La ville de Laxou, à travers son CCAS, souhaite s'associer à cette démarche en adhérant au réseau Monalisa par le déploiement d'une équipe de bénévoles sur les quartiers de la commune. Cette adhésion relève de valeurs humanistes et d'intérêt général pour la population.